

Musées Royaux
de
Peinture et de Sculpture
de
Belgique

N^o 4957 / 85

Objet

Annexe

Expédié le

6 juil. 1902

A Monsieur
Léon D'Ambr
10. Rue de la Constitution
Mons

Nous avons l'honneur de vous
faire connaître que la Commission Directrice
examinera volontiers, en vue de *S.M.*
acquisition éventuelle pour les Collections de
l'Etat, le *tableau*

que vous signalez à son attention par votre
lettre du *Mars*, s'il vous convient de
l'envoyer à ces fins, suivant l'usage établi,
au Palais des Beaux-Arts, rue du Musée
N^o 9.

Cet envoi devra, *M. D'Ambr*,
avoir lieu, le cas échéant, à vos frais, risques
et périls et sans qu'il puisse résulter de ce
chef, pour l'administration des Musées, au-
cune sorte d'engagement ou de responsabilité.

Il sera utile, dans l'occurrence,
d'indiquer le prix que vous demandez de l'ou-
vrage présenté.

Veuillez agréer, *M. D'Ambr*,
l'assurance de notre considération distinguée.

Pour la Commission Directrice,
Le Secrétaire,

LEON DAMEN

Antwerpen,

WISSEL
PUBLIEKE FONDSEN

CHANGE
FONDS PUBLICS

Constitutiestraat

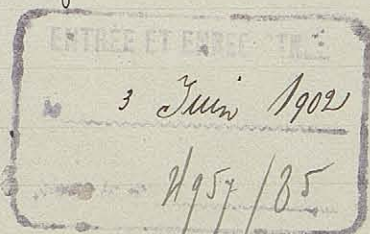
Rue de la Constitution

— 10 —

— 10 —

ANTWERPEN

ANVERS



Anvers 31 Mai 1902.

Monsieur

Gen. Van Meant

Secrétaire

des Mousins Royaux

rue des Chevaliers 25.

Bruxelles.

Monsieur.

Étant en possession d'un tableau du peintre:
Jean Perier de Vries H. 1627 Harlem.

représentant un paysage avec village et rivière, figures et animaux,
sur bois, d'une grandeur de 0.50 x 0.35 dont le musée de Bruxelles
possède une œuvre similaire, j'ai l'honneur de vous présenter ce
tableau, le propriétaire voulant le vendre en ce moment. —

En attendant Monsieur un mot à ce sujet.

Je vous présente mes salutations distinguées.

Leon Damen